



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CP/STK/3/EXTENSION I
10 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PROROGATION DU TROISIÈME PROGRAMME DE SAINT-KITTS-ET-NÉVIS

Note de l'Administrateur

1. Le troisième programme de Saint-Kitts-et-Névis (1992-1996) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa trente-neuvième session.
2. Le Gouvernement a réservé des fonds qui lui permettront de mener à bien les programmes et projets du programme de pays actuel et de mieux définir les domaines de priorité pour le premier cadre de coopération de pays. En conséquence, le Gouvernement a demandé que le troisième programme de pays soit prorogé d'un an.
3. Le PNUD continuera de prêter son appui à Saint-Kitts-et-Névis pendant la période de prorogation : a) en encourageant et facilitant les initiatives en faveur du développement humain durable; b) en aidant le Gouvernement à obtenir des fonds d'autres donateurs afin d'appuyer ses priorités nationales; c) en soutenant les efforts que déploie le Gouvernement pour coordonner l'aide extérieure au développement et en facilitant l'organisation de tables rondes et de réunions du Groupe consultatif, selon que de besoin; d) en offrant des conseils sur les moyens de progresser dans l'application des plans d'action élaborés lors des divers conférences et sommets mondiaux parrainés par l'Organisation des Nations Unies; et e) en poursuivant la mise en oeuvre du projet de coopération technique qui complète les activités régionales du PNUD et celles des autres donateurs.
4. Dans ce contexte, l'Administrateur souhaite informer le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prorogation du troisième programme de Saint-Kitts-et-Névis pour un an, à compter du 1er janvier 1997.
